

Décret statuant le passage à l'ordre du jour sur l'adresse de la société populaire de Montpellier, lors de la séance du 4 vendémiaire an III (25 septembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Décret statuant le passage à l'ordre du jour sur l'adresse de la société populaire de Montpellier, lors de la séance du 4 vendémiaire an III (25 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVIII - Du 3 vendémiaire au 17 vendémiaire an III (24 septembre au 8 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1994. p. 58;
https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1994_num_98_1_16527_t1_0058_0000_1

Fichier pdf généré le 07/10/2019

52

Il s'élève une discussion à l'occasion d'une adresse de la société populaire de Montpellier [Hérault]. La discussion se ferme, et le décret suivant est rendu :

La Convention nationale passe à l'ordre du jour sur l'adresse de la société populaire de Montpellier, motivé sur la déclaration des droits, et sur le décret rendu à l'unanimité sur le gouvernement révolutionnaire, qui doit être maintenu jusqu'à la paix (80).

53

La Convention nationale décrète que les comités d'Agriculture et des Domaines présenteront, dans deux décades, à la discussion, un projet de code forestier (81).

54

Le rapporteur du comité de Salut public instruit la Convention des nouveaux avantages remportés par l'armée des Alpes sur les esclaves du tyran Sarde; il donne lecture des dépêches officielles, tant des représentants du peuple près cette armée, que du général qui la commande; la Convention applaudit au courage des républicains, et le décret suivant est adopté à l'unanimité (82).

DELMAS, au nom du comité de Salut public : Le même jour où l'armée du Nord frappait les Hessois et les Anglais, l'armée des Alpes signalait de nouveau son courage.

Le 28 fructidor elle a attaqué les Piémontais; après une courte résistance, ils ont pris la fuite devant les troupes républicaines, en leur abandonnant trois petits camps tendus de trois pièces de canon, des bêtes à corne et de somme, 600 fusils et 280 prisonniers; tels ont été les résultats de cette journée.

Vous le voyez, citoyens, les armées mettent la victoire en harmonie, et frappent de concert les satellites de la coalition; il est permis de former les plus hautes espérances sur les destinées de la République, lorsque la terreur est dans les camps ennemis, et la justice au milieu des représentants du peuple.

(80) P.-V., XLVI, 93. C 320, pl. 1328, p. 9, minute de la main de Camboulas, rapporteur. Voir plus haut n° 8.

(81) P.-V., XLVI, 93. Décret pris sous le nom de Cambacérès, rapporteur. *J. Fr.*, n° 731; *M. U.*, XLIV, 72.

(82) P.-V., XLVI, 93. *Débats*, n° 734, 46; mention dans *Ann. R. F.*, n° 4; *C. Eg.*, n° 768; *F. de la Républ.*, n° 5; *Gazette Fr.*, n° 998; *J. Fr.*, n° 730; *J. Mont.*, n° 149; *J. Paris*, n° 5; *J. Perlet*, n° 732; *J. Univ.*, n° 1766; *Mess. Soir.*, n° 768; *M. U.*, XLIV, 56; *Rép.*, n° 5.

Voici les lettres officielles (83).

[Cassanyès, représentant du peuple près les armées d'Italie et des Alpes, à la Convention nationale, du quartier général de Briançon, le 30 fructidor an II] (84)

Citoyens collègues, le transport des vivres est difficile dans un pays montagneux, et surtout à l'armée des Alpes, à cause de la grande distance qui sépare les lieux où sont placés nos magasins, des postes qu'occupent les défenseurs de la patrie.

Les républicains ont l'art de s'approvisionner à peu de frais; nos braves frères d'armes viennent de le prouver en allant chercher en Piémont des bœufs, des moutons, du pain, du vin, des pièces de canon, des fusils, de la poudre, et autres objets nécessaires à une armée.

Le 28 de ce mois nous avons attaqué les Piémontais sur plusieurs points; deux divisions de notre armée ont concouru à cette opération; chacune a fait son devoir. Pendant 24 heures nos soldats sont demeurés exposés à la pluie et au mauvais temps, sans que rien ait pu ralentir leur ardeur.

La division du général Vaubois a attaqué sur la droite. L'ennemi occupait des positions inexpugnables; il nous a prouvé, par une fusillade très vive et bien soutenue, l'intention de nous opposer une forte résistance; mais bientôt le pas de charge et la baïonnette ont terminé le différend, nos frères d'armes sont tombés sur les postes avancés de l'ennemi et les ont égorvés; le reste de l'armée piémontaise a cherché son salut dans la fuite.

Sa retraite a été trop précipitée pour que cette division de troupes républicaines ait pu faire plus de 128 prisonniers; mais elle a ramené 1 200 moutons, 160 bêtes à corne, beaucoup de bêtes de somme, et d'autres objets dont je ne puis vous donner le détail en ce moment, parce que le commissaire des guerres ne m'a pas encore fait parvenir les états.

La division du général Pelapra a formé une attaque sur la gauche. A la tête étaient le général en chef provisoire Petit-Guillaume et le général de brigade Gouvion.

L'ennemi était maître à droite et à gauche du village de Lachenal, de trois positions sur les hautes montagnes où il y avait plus de 3 000 hommes bien retranchés. Chacune de nos colonnes a marché sur les avant-postes piémontais la baïonnette en avant; sans brûler une amorce, nous les avons taillés en pièces; 200 ennemis au moins sont restés sur la place.

L'armée piémontaise n'a pas oublié de recourir à ses moyens ordinaires; elle a fait ronfler le canon; il n'a fait de mal à personne. Une grêle a été dirigée sur nous; trois républicains

(83) *Moniteur*, XXII, 69.

(84) *Moniteur*, XXII, 68; *Ann. Patr.*, n° 633; *Débats*, n° 734, 47; *C. Eg.*, n° 768; *J. Paris*, n° 5; *Mess. Soir.*, n° 769; *M. U.*, XLIV, 56; *Rép.*, n° 5.